

## Bureau Communautaire du 7 avril 2015

### Etaient présents

Patrick GAUBAN – Pascal LAPERCHÉ – Alain LERDU – François NERAUD – Alexandre FRESCHI – Catherine BERNARD – Pierre IMBERT – Michel PERAT – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINEDE – Maryline DE PARSCAU – Gilbert DUFOURG – Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Régine POVEDA) – Jean-François THOUMAZEAU – Michel GUIGNAN – Maryse VULLIAMY – Guy PEREUIL – Francis DUTHIL – Guy FARBOS – Jean-Claude DERC – Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Nicolas MINER) – Bernard MANIER – Daniel BORDENEUVE – Didier MONPOUILLAN – Michel FEYRY – Michel COUZIGOU – Gaëtan MALANGE – Francis LABEAU – Gilles LAGAÜZERE (+ Pouvoir Christine VOINOT) – Bernard MONPOUILLAN – Jacques BRO – André CORIOU – Jean-Pierre VACQUE – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO - Jacky TROUVE – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE

### Absents ou excusés

Carole VERHAEGHE – Jean-Luc ARMAND – Thierry CONSTANS – Alain PREDOUR – Jean-Max MARTIN – Régine POVEDA (Pouvoir à Jacques BILIRIT) – Marie-France BONNEAU – Nicolas MINER (Pouvoir à Philippe LABARDIN) – Christine VOINOT (Pouvoir à Gilles LAGAÜZERE) –

### Pouvoirs

Régine POVEDA à Jacques BILIRIT – Nicolas MINER à Philippe LABARDIN – Christine VOINOT à Gilles LAGAÜZERE

## MODIFICATION DE LA TARIFICATION SUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n<sup>o</sup>**D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de fixation des tarifs des services communautaires

Vu la délibération D2012h02 actant la reprise en régie directe des équipements d'accueil des gens du voyage, dont les aires d'accueil de Marmande-Thivras et Tonneins- Labourdaque

La tarification en place sur les aires d'accueil de Marmande et de Tonneins n'a pas connu d'évolution depuis 2011, alors même que nos charges de fonctionnement – notamment les abonnements aux fluides – sont en augmentation pour la collectivité. Il s'agit aussi d'harmoniser les tarifications départementales sur les 3 agglomérations.

La commission Habitat et Aménagement de l'espace a donc acté le principe d'une augmentation d'environ 10% aux tarifs en vigueur en 2014. Il est donc proposé l'application de la tarification suivante :

- Fixer la redevance journalière à 2,25€ (contre 2,10€ aujourd'hui et 2,00 et 2,50€ à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois-CAGV)
- Facturer le m<sup>3</sup> d'eau à 3,80€ (contre 3,60€ aujourd'hui et 3,50€ à la CAGV)
- Facturer le Kwh d'électricité à 0,17 € (contre à 0,14€ aujourd'hui et 0,16€ à la CAGV)

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

### **Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération**

#### Décide

de fixer le montant de la redevance journalière de stationnement sur les aires d'accueil à 2,25€ par emplacement, payable d'avance

#### Précise

que le montant facturé pour les fluides est de 3,80€ le m<sup>3</sup> pour l'eau et 0,17€ le Kwh pour l'électricité

**Précise** que la caution dûe est de 65€ par emplacement, représentant un mois de loyer

**Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 7 avril 2015  
Le Président,

**Résultat du Vote :**

<b><i>Votant</i></b>	<b>42</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>/</b>
<b><i>Pour</i></b>	<b>42</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>/</b>

Publication et affichage :  
Le 9.4.2015

**Daniel BENQUET**